PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATANE MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 2 avril 2012 le **règlement numéro 2012-01** régissant l'utilisation de l'eau potable ;
- Ce règlement a été adopté en vertu de la Loi sur les compétences municipales ;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Le règlement numéro 2012-01 est entré en vigueur conformément à la Loi.

Donne a	Baie-des-	Sables,	ce	12	avr11	20	1 4

Adam Coulombe, g.m.a. Directeur général et secrétaire-trésorier